

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018-CC-10-143

**VERSEMENT DE
L'INDEMNITE DE
CONSEIL DU COMPTABLE
PUBLIC**

**SEANCE
DU 14 NOVEMBRE 2018**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 37

votants : 45

**DATE DE CONVOCATION :
6 NOVEMBRE 2018**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Philippe L'HELGOUALC'H**

L'an deux mille dix-huit, le mercredi quatorze novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant), Président de séance
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont-en-Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoirs :

- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Monsieur DUMOULIN François
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Monsieur CLERGOT Maurice
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur MARECHAL Guillaume
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg) à Monsieur MENEZ Yves

- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis) à Madame
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Monsieur DELL
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(s) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :
Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 37 présents, 11 absents et 8 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président laisse la parole à Madame EECKHOUT, Vice-présidente en charge des finances. Elle revient sur le versement annuel d'une indemnité de conseil, au comptable public. Il indique que la somme est définie, en fonction des dépenses réelles de fonctionnement moyennes, sur la période 2015-2017, en prenant en compte les chiffres suivants :

	2015	2016	2017
CDC Senlis Sud Oise	5 686 113,00	7 518 890,00	10 170 573,00

Les dépenses réelles de fonctionnement constatées sur cette période sont de 7 791 858,00 euros.

Au-delà du principe, les représentants du Conseil Communautaire sont libres de définir le taux de cette même indemnité de conseil qui, sur la base de 100% est de 1 152,68 euros.

Délibération

Vu le décompte reçu par la Communauté de Communes, définissant le montant de l'indemnité de conseil du comptable public, en date du 31 Octobre 2018,

Considérant le partenariat ordonnateur-comptable et l'importance de ce même rôle de conseil,

Considérant que cette présente délibération sera valable pour la totalité de la durée du mandat et que sans modification de taux, il ne sera pas nécessaire de délibérer de nouveau,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie-Paule EECKHOUT, Vice-présidente en charge des finances, par un vote au scrutin ordinaire, par 45 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire décident :

- **DE VERSER** 80% de l'indemnité de conseil du comptable public,
- **DE NOTIFIER** cette délibération aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 03/12/2018

Reçu en préfecture le 03/12/2018

Affiché le

- 4 DEC. 2018

ID : 060-200066975-20181114-DEL2018CC10143-DE

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : **- 3 DEC. 2018**

Et de l'affichage le : **- 4 DEC. 2018**

Le Président,
Philippe CHARRIER



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le : **- 3 DEC. 2018**

Le Président,
Philippe CHARRIER